

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton d'Ambérieu-en-Bugey

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité
Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur BOURDIN, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame ARBORE, Madame COULET, Monsieur DI Perna, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame QUELIN, Monsieur ABBES.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN à Madame PARIS
Monsieur GRANJU à Monsieur FABRE
Madame ARMAND à Monsieur GUEUR
Monsieur LARBI à Monsieur CHRISTIN
Madame MEYZONNY à Monsieur ABBES

ABSENTS :

Monsieur KARTAL
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.07.05

**ACQUISITION ET DÉMOLITION D'IMMEUBLES DÉGRADÉS SITUÉS N° 7 ET
N° 8 PLACE ROBERT MARCELPOIL ET N° 17, N° 18 ET N° 21 RUE AMÉDÉE
BONNET – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 7.8 Subvention d'équipement

Considérant le programme Action Cœur de Ville II et l'intérêt de la Ville d'Ambérieu en Bugey de conduire les travaux d'aménagement de la place Robert Marcelpoil, ambitieux projet de requalification et de renaturation de la place du centre-ville ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20251219-DEL_2025_07_05-DE
Date de télétransmission : 22/12/2025
Date de réception préfecture : 22/12/2025

Considérant que suite aux premières opérations de démolition réalisées à l'angle des rues Amédée Bonnet et Aimé Vingtrinier, il est apparu que les immeubles situés aux numéros 7 et 8 place Robert Marclpoil et 17, 19 et 21 rue Amédée Bonnet présentaient des désordres structurels importants, imposant la prise d'arrêtés de péril et leur démolition rapide ;

Considérant l'impérieuse nécessité de sortir rapidement d'une situation tendue et financièrement insupportable pour les propriétaires de ces biens et soucieuse de la sécurité publique, la Commune a fait l'acquisition des immeubles susmentionnés cadastrés BD n° 170, 169 et 168 et s'est engagée à en assurer la démolition dans les plus courts délais :

Le coût des acquisitions, études et travaux de déconstruction s'élève à 634 650 € HT.

La Commune sollicite la participation financière de l'Etat, au titre de la DETR, à hauteur de 35 181 € et de la CCPA à hauteur de 150 000 € au titre du fonds de concours habitat qui permet l'octroi d'une aide financière à la démolition et a pour objet d'aider les communes à réaliser une opération de logement comprenant des logements sociaux ou de lutter contre l'habitat indigne.

Dépenses € HT	Financement €
Montant des acquisitions ----- 499 000,00 €	Subvention DETR ----- 35 181,00 €
Etudes maîtrise d'œuvre et Travaux--- 135 650,00 €	Subvention CC de la Plaine de l'Ain ---150 000,00 €
	Autofinancement et emprunt ----- 449 469,00 €
Total	634 650,00 €
	Total
	634 650,00 €

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus.

La Commission Municipale Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21, lors de sa séance en date du 15 décembre 2025 a émis un avis favorable.

La Commission Municipale Finances lors de sa séance en date du **15 décembre 2025** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1. DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant ;
 - 2. DE SOLLICITER** la participation de l'Etat, soit 35 181 € ;
 - 3. DE SOLLICITER** la participation de la CCPA, soit 150 000 € ;
 - 4. D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

22 DEC. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

